

venir en aide. Mais cela constituera l'exception plutôt que la règle et, puisque le Ministère lui-même est tenu de ne pas dépasser les crédits votés par le Parlement, il est naturel qu'il compte sur chaque gestionnaire pour en faire autant en ce qui concerne son budget particulier.

Q. Comme chef d'une direction régionale, j'ai noté avec satisfaction que les tâches administratives ne détournent pas nos missions à l'étranger de leurs tâches fondamentales. Mais en ce qui me concerne personnellement, dois-je m'attendre à ce que la plupart des tâches confiées jusqu'ici aux directions administratives me soient maintenant dévolues?

R. Le nouveau régime va augmenter vos attributions, particulièrement en ce qui concerne la revue du programme. En fait, cependant, les modifications qui sont apportées au régime de notre gestion ne consistent pas principalement en un transfert d'attributions des directions administratives vers les directions régionales. Elles consistent surtout en la mise en place d'un appareil nouveau destiné à établir de façon systématique les priorités du Ministère et à produire des recommandations cohérentes concernant les dotations en personnel et son utilisation. Cela diminuera le fardeau du Comité supérieur et du Sous-Secrétaire qui, au cours des dernières années, ont été appelés à prendre beaucoup trop de décisions de détail à ce sujet.

Les prévisions financières et les fonctions administratives quotidiennes concernant les missions qui relèvent de votre direction seront la responsabilité de la branche administrative du Ministère, et les contrôleurs régionaux, dont les emplois ont été créés pour les besoins du nouveau système, devraient permettre la liaison et la consultation effectives sur tous les sujets administratifs tout en vous permettant de réserver le plus possible de votre temps et de votre énergie à vos fonctions propres.